

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 29 Mai 2017

Objet

**Cotisation 2017 –
Agence
culturelle de la
Gironde – IDDAC,
Institut
Départemental
de
Développement
Artistique et
Culturel**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 Mai 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents : MME N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, MME C. LACUEY, M. IGLESIAS, MME DURLIN, M. GALAN, MME REMAUT, MME COLLIN, MME BONNAL, MME LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA, MME LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAULT, MME HERMENT, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. HADON , Mme VELU, M. GELOS

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU - MME MILLORIT à Mme COLLIN – MME CHEVAUCHERIE à M. MEYRE, MME LAQUIEZE à Mme DURLIN, M. VERBOIS à M. CALT

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville a développé une collaboration de longue date avec l'IDDAC qui constitue un partenaire institutionnel local important dans le cadre de la politique culturelle mise en place dans le champ du spectacle vivant à Floirac.

La M.270 fait partie des Scènes partenaires du réseau de la Gironde. En tant que scène partenaire, la ville est également co-signataire de la Charte de la Médiation Culturelle. Le partenariat culturel et artistique entre la Scène Partenaire et l'iddac s'inscrit dans une perspective de mise en commun de moyens au service d'axes mutuels de politique

publique de la culture, déclinés au travers d'un programme d'activités mené conjointement et relevant des objectifs suivants :

- Soutenir la création artistique (co-production, commande, résidence, compagnonnage, présence et implantation artistiques, diffusion des productions soutenues) ;
- Favoriser la mutualisation, la responsabilité et la solidarité des opérateurs culturels et artistiques au niveau de la Gironde (soutien à des projets culturels accueillis dans le réseau, complémentarité des projets, capitalisation et partage des ressources) ;
- S'adresser aux habitants du territoire par une médiation liant culture, social, éducation, jeunesse, dans les domaines de l'éducation artistique, des enseignements et pratiques et de la participation des personnes à la vie culturelle (Charte Médiation culturelle) ;
- Participer à la mise en réseau, la synergie autour de projets communs, la constitution de ressources, de données et de compétences mutuelles.

Une convention Scène Partenaire définit le cadre du partenariat et les modalités de prise en charge financières (coorganisation, coproduction, partenariat spécifique entre plusieurs scènes partenaires, etc.), les procédures administratives, les ressources et services mis à disposition (prêt de matériel technique, centre de ressources et de formation, etc.).

La cotisation est obligatoire pour participer aux activités de l'Iddac (éducation et pratique artistique, diffusion, tec.) et permet de bénéficier des services et ressources de l'Iddac.

Elle donne également le droit d'assister aux Assemblées Générales et de prendre part aux votes.

Le montant de l'adhésion est fixé à 310€ pour l'année 2017 pour les scènes partenaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Culture réunie en date du 12 mai 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE l'adhésion à l'Iddac,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser l'adhésion.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2017.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 30 Mai 2017

Le Maire,



The image shows a blue circular official stamp of the Mairie de Floirac, Gironde. The stamp contains the text 'MAIRIE DE FLOIRAC' at the top and 'Gironde' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Jean-Jacques PUYOBRAU

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	
Abstention	